Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_11-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 18 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Anaïs HENRIO, Jeanne DREANO.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Ronan LE DELEZIR

Conseillers en exercice : 22	Présents : 19	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-7-11 AQTA – convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques

Rapporteur Catherine CHANTELOT

ANNEXE – Convention de partenariat

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique accompagne, depuis plusieurs années, les médiathèques du territoire dans une démarche de coopération visant à mutualiser les moyens, favoriser l'accès à la culture pour tous et coordonner une offre de lecture publique au plus près des habitants.

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, dite "loi Robert", relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_11-DE

numérique, conforte le rôle des intercommunalités en matière de coordination des politiques de lecture publique, en les incitant à se doter d'un schéma de développement structurant l'action culturelle sur leur territoire.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré, en concertation avec l'ensemble des bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau, les élus communaux et les partenaires institutionnels, un Schéma de développement de la lecture publique pour la période 2025-2030. Ce document stratégique définit les grandes orientations en matière de coopération intercommunale, d'accès à la culture et de développement des services, dans le respect des compétences communales et intercommunales.

La nouvelle convention de service commun s'appuiera sur ce schéma. Les communes membres du réseau sont invitées à y adhérer pour poursuivre ensemble la mise en œuvre des actions définies collectivement.
Afin de bénéficier des services de ce réseau des médiathèques, il est proposé à la commune de signer la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques ci-jointe à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-8-6 du 10 décembre 2018 portant adhésion de la commune au « Réseau des médiathèques Terre Atlantique »,

Vu la convention de partenariat ci-jointe en annexe,

Sur proposition de Mme Chantelot, Adjointe déléguée à la culture,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de signer la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques Terre Atlantique

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent

19 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR